



**Municipalité
de Saint-Damien**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 753-18

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 juillet 2022, le conseil a adopté le règlement 753-18 intitulé « Modification du règlement de zonage n° 753 concernant la reconnaissance des droits acquis à l'implantation et aux dimensions d'une construction ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 22 septembre 2022 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 27 septembre 2022.

Hugo Allaire, M.A.P., Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier